

ciaux sont archivées 1080 jours/3 ans après le dernier achat ou après la dernière saison d'utilisation au 1^{er} mai. Si, dans un cas particulier, il existe un intérêt digne de protection, notamment en relation avec des accidents ou des actes punissables, elles peuvent continuer à être conservées jusqu'à la clôture. Pour toute question ou suggestion concernant la protection des données, vous pouvez vous adresser à notre responsable de la protection des données au sein de l'entreprise. Soit par la poste à : Jungfrau Ski Region, Protection des données, Harderstrasse 14, 3800 Interlaken soit par e-mail à datsenschutz@jungfrau.ch. Nous disposons d'un représentant de la protection des données dans l'UE qui sert de point de contact avec les autorités de contrôle et les personnes concernées conformément à l'article 27 du RGPD. Par la poste: Stefan Fischerkeller – Deutsche Datenschutzkanzlei, Dr.-Klein-Str. 29, DE-8069 Tettmang ou par e-mail à anfragen@ddsk.de.

Droit applicable et for

28. Plusieurs fournisseurs forment un groupe d'abonnement commun sous la marque Top4. **Jungfrau Ski Region:** Firstbahn AG, Gondelbahn Grindelwald – Männlichen AG, Luftseilbahn Wengen – Männlichen AG, Wengernalpbahn AG, les sociétés Schilthornbahn AG, Bergbahn Lauterbrunnen-Mürren AG, Berner Oberland-Bahnen AG, JungfrauBahn AG, Grindelwald Sports AG, Skilift Bumps AG, Coopérative École de ski Wengen. **Tarif-verbund Gstaad GmbH:** Bergbahnen Destination Gstaad AG, la société Wasserratg 2000 AG, la société Skilift Rohrbücke Brüchli AG et la Coopérative de remontée-pentes Heiti. **Domaine skiable Adelboden-Lenk:** Bergbahnen Adelboden AG, Genossenschaft

Lenk Bergbahnen, Tschentenbahnen AG, Bergbahnen Engstligenalp AG, Elsigenalp-Bahnen AG, Skilift Metschalp AG. **Bergbahnen Meiringen-Hasliberg AG.** Les présentes conditions générales sont rédigées par la communauté tarifaire Top4 et s'appliquent à l'ensemble des sociétés membres pour le produit Top4. Toutes les entreprises sont responsables de manière autonome de l'exploitation des installations et des pistes. Le contrat de transport est conclu directement avec le client et l'exploitant respectif de l'installation. Celui-ci est responsable de la bonne exécution des services correspondants. De même, il s'occupe de l'entretien technique nécessaire des installations et de l'obligation d'assurer la sécurité (service des pistes et des avalanches). En conséquence, les questions de responsabilité, notamment celles liées aux accidents de ski, sont traitées par l'entreprise sur le territoire ou sur les installations de laquelle l'incident s'est produit.

29. Les relations contractuelles entre la communauté tarifaire Top4 et ses clients, y compris la question de la formation et de la validité du contrat, sont régies exclusivement par le droit suisse.
30. Pour la désignation du for, le siège du point de vente concerné est déterminant. Pour les achats d'abonnement sportif par Internet, le siège de la communauté tarifaire Top4 à Interlaken, Suisse, est considéré comme le point de vente.
31. L'application de la «Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises» (CVM) est expressément exclue.

Version octobre 2024

Domaines skiables du Top4

Domaine skiable d'Adelboden-Lenk

Avec plus de 189 kilomètres de pistes, le domaine skiable d'Adelboden-Lenk offre aux skieurs débutants et confirmés un plaisir de ski et une qualité internationale exceptionnelle à chaque virage. La piste Vogellisi et le Funslope Bühlberg garantissent action et divertissement, tout comme les trois différents parcs de ski cross, les deux films de ski et le parc de luge. Et pour les freestylers, le populaire parc d'attractions Gran Masta Park sur le Hahnenmoos, avec ses divers sauts et rails, offre la dose d'adrénaline qu'ils recherchent. Les non-skieurs n'ont pas non plus l'embaras du choix: 190 km de sentiers de randonnée hivernale, dix pistes de luge différentes ou 118 km de pistes de ski de fond (un laissez-passer valide est requis). www.adelboden-lenk.ch/fr/

Domaine skiable de Meiringen-Hasliberg

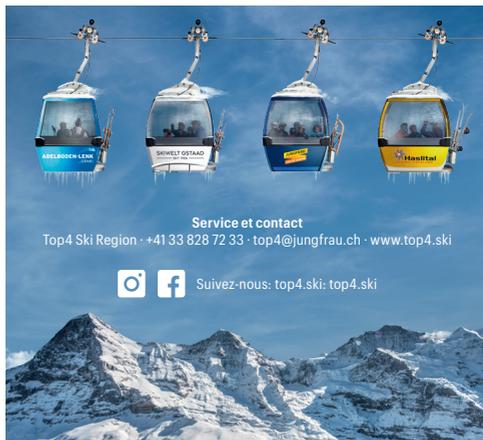
La diversité est garantie sur le domaine skiable de Meiringen-Hasliberg. 60 kilomètres de pistes, sept kilomètres de pistes de luge, 25 kilomètres de pistes de randonnée, des pistes de ski de fond ainsi que l'aire d'entraînement Skihäsliland attendent les visiteurs de tous âges. Les événements nocturnes, qui ont lieu tous les vendredis de la mi-janvier à la mi-mars, constituent des moments forts particuliers. Le ski nocturne à lieu sur la piste éclairée Mägisalp-Bidmi et la luge nocturne sur la piste de luge non éclairée Mägisalp-Bidmi. Le centre de ski de Hasliberg est un domaine skiable au rythme éclairé avec des dispositifs de sécurité installés de façon permanente ainsi que des équipements mobiles, des chronomètres, des systèmes d'enneigement artificiel et des haut-parleurs. Les conditions idéales pour des courses de club ou d'entreprise passionnantes. www.meiringen-hasliberg.ch

La Jungfrau Ski Region

211 kilomètres de pistes avec en toile de fond le paysage le plus célèbre du monde de l'Eiger, du Mönch et de la Jungfrau: la Jungfrau Ski Region offre tout ce que les amateurs de sports d'hiver peuvent souhaiter: des descentes sportives sur la piste officielle de la Coupe du monde, les légendaires courses du Lauberhorn, des pistes larges, douces ou raides ainsi que divers Snow Fun Parks. Les freestylers trouveront des conditions optimales dans la région de Grindelwald-First avec le Grindelwald-First Snowpark et l'un des rares superpipas de Suisse. La région du Schilthorn est la Mecque du freeride et offre de nombreux parcours de freeride phénoménaux comme le célèbre «Totenkopf». Pour les randonneurs hivernaux et les amateurs de luge, plus de 100 km de sentiers sont préparés avec les classiques Faulhorn, Eigerrun pour la luge de nuit, Rita's Speedrun et Apollo. Des événements tels que les courses internationales du Lauberhorn, les courses Inferno et le festival SnowpenAir complètent l'offre. www.jungfrau.ch/fr/ch/

Domaine skiable de Gstaad

180 kilomètres, piste à 2 100 mètres d'altitude, remontées mécaniques familiales et descentes pressées sans fin: bienvenue au domaine skiable de Gstaad! La région se distingue par ses pistes larges et bien entretenues, ses installations adaptées aux enfants, un snowpark polyvalent et le «Tiger Run», la piste la plus raide et la plus spectaculaire de Gstaad. De nombreux événements hivernaux exceptionnels offrent chaque semaine une multitude de possibilités. Des émotions fortes sur les pistes et en dehors. www.gstaad.ch/fr/



Service et contact

Top4 Ski Region • +41 33 828 72 33 • top4@jungfrau.ch • www.top4.ski



Suivez-nous: [top4.ski](https://www.instagram.com/top4.ski); [top4.ski](https://www.facebook.com/top4.ski)

Assurance Pass ski

Le Pass sport Top4 hiver ne sera pas remboursé en cas de maladie ou d'accident. Il est donc recommandé de souscrire une assurance lors de l'achat du Pass ski. Coûts de l'assurance: 63.- CHF/saison

En cas d'accident ou de maladie, les éléments suivants vous seront remboursés au prorata:

- Remboursement du Pass ski
- Remboursement des leçons de ski
- Remboursement de la location de ski
- Pour en savoir plus: www.skicare.ch

L'assurance ne peut pas être souscrite rétroactivement après l'achat du Pass ski.

Remboursement

En cas de fermeture ordonnée par les autorités ou de fermeture volontaire ou partielle en raison d'une pandémie, d'une épidémie ou de tout autre événement, le détenteur d'un abonnement saison Top4 identifié au moment de l'annonce recevra un remboursement «pro rata temporis», c'est-à-dire que les jours non utilisables seront remboursés au prorata de la durée de la saison. Dans ce cas, la durée de la saison correspond à la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 mars 2025. Le remboursement n'est accordé que si les domaines skiables doivent fermer pendant une durée de 8 jours consécutifs sur l'ensemble du domaine de destination de Top4. Les fermetures de 7 jours consécutifs ou moins ne donnent pas droit à un remboursement. Le nombre de fermetures ordonnées n'a aucune importance dans le cadre d'un remboursement. En cas d'achat pendant ou après un lockdown ou une fermeture officielle ou partielle du domaine skiable, il n'existe aucun droit au remboursement de la fermeture déjà annoncée ou passée, mais uniquement des fermetures futures.

Si les prescriptions officielles pour les remontées mécaniques et/ou les domaines de sports d'hiver changent en ce qui concerne les mesures de protection Corona (par exemple l'introduction, modification de l'obligation de certificat 3G ou 2G, etc.), la mise en œuvre correspondante par Top4 ou ses partenaires ne donne pas droit à une résiliation du contrat. Il n'existe donc aucun droit à la restitution ou à l'échange de passes Top4 et aucun remboursement n'est possible.